Informations de base	
2011/2017(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2012: priorités - autres sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE)	19/01/2011

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	26/01/2011
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	17/02/2011
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3088	2011-05-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/03/2011	Vote en commission		Résumé
04/03/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0049/2011	
08/03/2011	Débat en plénière		
09/03/2011	Décision du Parlement	T7-0088/2011	Résumé
09/03/2011	Résultat du vote au parlement		
09/03/2011	Fin de la procédure au Parlement		
17/05/2011	Débat au Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2017(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/05057

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE456.882	31/01/2011	
Amendements déposés en commission		PE458.814	18/02/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0049/2011	04/03/2011	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T7-0088/2011	09/03/2011	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2012: priorités - autres sections

2011/2017(BUD) - 09/03/2011 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté par 574 voix pour, 74 voix contre et 29 abstentions une résolution sur les orientations budgétaires 2012 pour les autres institutions.

Le Parlement rappelle que le plafond de la rubrique 5 –Administration- se chiffre pour 2012 à 8,754 milliards EUR (soit une augmentation de 340 millions EUR par rapport à 2011, et est en augmentation de 4% par rapport à 2011, dont 2% liés à l'inflation). Il rappelle également qu'en sa qualité de colégislateur, le Parlement recherche un équilibre raisonnable entre ses ressources humaines et les nouvelles compétences qui sont les siennes depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (19,67% du montant total de la rubrique 5 en 2009, 19,99% en 2010 et 20,03% en 2011).

Cadre général et priorités pour le budget 2012 : le Parlement souligne la situation délicate liée au plafond des dépenses de la rubrique 5 pour 2012 et est conscient du fait que les institutions risquent d'être confrontées à des difficultés pour faire face à l'ensemble de leurs obligations financières tout en maintenant la discipline budgétaire. Il rappelle que dans un contexte de crise économique, de lourdes charges de la dette publique et de restrictions budgétaires nationales, le Parlement et les autres institutions doivent faire preuve de responsabilité et de **modération budgétaire**.

Le Parlement considère par ailleurs qu'il faut faire du **principe d'excellence législative une priorité** afin d'assurer une réponse appropriée aux défis politiques actuels. Dans le même temps, il estime que **le budget du Parlement et des autres institutions pour 2012 devrait être un budget de consolidation**, notamment parce qu'il pourrait servir de référence pour le prochain cadre financier pluriannuel. La rigueur doit toutefois aller de paire avec des investissements nécessaires notamment dans le domaine des technologies durables. La bonne gestion financière constitue une autre priorité budgétaire alliant économie, efficience et efficacité tant pour le budget du Parlement et que celui des autres institutions.

C'est dans ce contexte que le Parlement demande que l'on prenne en considération les avantages de la centralisation, de manière à réaliser des **économies d'échelle** (par exemple, marchés centralisés, services partagés entre les institutions…) ainsi que les aspects qui devraient rester ou être décentralisés. Pour renforcer l'esprit de rigueur budgétaire, il demande également que chaque institution se soumette à une Charte d'organisation, assortie des coûts correspondants à chaque unité qui la compose et que chaque dépense soit clairement précisée et justifiée, en distinguant dépenses fixes et variables sur base d'un budget base zéro.

Le Parlement demande en outre que le budget :

- **intègre la perspective d'un possible élargissement de l'UE à la Croatie** ;
- tienne compte de variables environnementales et EMAS chaque fois que cela est possible et appropriée ;
- prenne en compte la nécessité d'un système de gestion des connaissances pleinement intégré, d'une stratégie numérique ambitieuse (comme les outils du Web 2.0) ainsi que d'une gouvernance électronique (avec les réseaux sociaux) ;
- intègre pleinement le télétravail lorsque cela est opportun (en proposant des systèmes de "*cloud computing*" qui permettrait de réduire les coûts de fonctionnement du système informatique, d'améliorer la performance des équipements et d'assurer une plus grande mobilité dans le cadre des travaux du Parlement européen).

Le Parlement demande parallèlement une pleine exploitation des redéploiements et des requalifications de personnel afin d'accroître la mobilité ainsi qu'une politique active de lutte contre les discriminations (vis-à-vis des personnes souffrant d'un handicap, notamment).

Le Parlement : en ce qui concerne spécifiquement son budget, le Parlement estime que l'objectif est d'instaurer l'excellence législative, la responsabilité et la modération budgétaire comme pour toutes les autres institutions (en ne dépassant pas le taux d'inflation). Pour favoriser la rigueur, le Parlement demande notamment une récapitulation claire et détaillée des lignes budgétaires qui ont été sous-exécutées en 2010 et entend analyser les raisons du phénomène. Il souhaite par ailleurs obtenir un relevé de tous les reports ainsi que de leur utilisation en 2010.

En ce qui concerne le futur élargissement de l'UE et ses conséquences sur les institutions, le Parlement rappelle que ce dernier devrait se marquer par l'arrivée de **18 nouveaux députés**. Les besoins liés à l'arrivée de ces membres à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne seront pris en compte à travers une lettre rectificative ou un budget rectificatif.

Il demande par ailleurs à avoir accès à des services de qualité afin de pouvoir mener à bien ses missions. Il souligne dès lors l'importance de l'égalité de traitement entre les députés de toutes les nationalités et **de toutes les langues** sous l'angle des possibilités qui leur sont offertes d'exercer leur mandat et leurs activités politiques dans leur langue. Il estime également qu'il faut accroître la **flexibilité de l'interprétation**, car ceci constitue une étape capitale pour assurer de bonnes pratiques de travail.

Le Parlement demande également :

- une analyse approfondie de la question de savoir si le libre accès des citoyens, pour rencontrer leurs représentants européens, peut être mieux concilié avec l'impérieuse nécessité d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent dans les institutions ;
- la mise en place d'un service wifi complet et de vidéoconférence pour les réunions ;
- la nécessité de disposer de plus amples informations en ce qui concerne la Maison de l'histoire européenne (coût global de ce projet, informations complémentaires sur le concours d'architectes qui dure depuis 2009…) ;
- une politique d'information et de communication efficace dirigée vers tous les citoyens européens ;
- le suivi des politiques ayant des implications financières, tels qu'EMAS, les marchés publics ou les actions engagées en réponse à des recommandations de la décharge budgétaire.

Sur la question immobilière, le Parlement demande l'instauration d'une stratégie immobilière à moyen et à long termes. Il rappelle à cet égard que le 24 mars 2010, le Bureau du Parlement a justement entériné la stratégie immobilière à moyen terme du Parlement, qui fixe un certain nombre de paramètres clés dans l'optique de sa future politique d'acquisition. Le Parlement a notamment décidé, en tant que partie intégrante de cette stratégie, de continuer à **accorder la priorité à l'achat des bâtiments** (chaque fois que cela est raisonnable), en privilégiant la concentration géographique de ses lieux de travail et de favoriser le paiement anticipé de ses bâtiments, dans l'optique de réduire le coût des financements. Dans ce contexte, le Parlement rappelle que le projet d'extension du bâtiment KAD à Luxembourg dont le coût est évalué à 549,6 millions EUR, permettra une concentration géographique de son administration à Luxembourg et ouvrira la voie à des économies d'échelle substantielles.

Le Parlement estime parallèlement que, comme c'est le cas pour toutes les grandes organisations, **un avis extérieur et indépendant sur la façon dont les ressources sont employées et dont le travail est organisé est parfois nécessaire**. Tout en soulignant qu'une institution politique européenne comme

le Parlement est unique par sa nature, il estime qu'une analyse de ce type serait souhaitable à long terme. Enfin, le Parlement s'inquiète de la proposition relative à la création d'une unité d'évaluation de la valeur ajoutée européenne pour mesurer le **coût de la non-Europe**. Il émet des doutes quant à la nécessité de ce service et demande des informations plus détaillées sur sa création.

Autres institutions : en ce qui concerne les autres institutions, le Parlement se borne à demander la présentation de **demandes budgétaires réalistes et fondées sur les coûts**, qui tiennent dûment compte de la nécessité de gérer au mieux des ressources limitées. Il salue au passage l'établissement d'une nouvelle section X dans le budget de l'Union pour le Service européen pour l'action extérieure avec une allocation de 464 millions EUR.

Budget 2012: priorités - autres sections

2011/2017(BUD) - 17/05/2011

Le Conseil a pris acte de la présentation par la Commission de son projet de budget général de l'UE pour l'exercice 2012.

Certaines délégations ont estimé que la proposition de la Commission n'était pas conforme aux mesures nationales d'assainissement budgétaire et **ont demandé davantage d'efforts pour limiter l'augmentation du budget de l'UE pour l'exercice 2012**. D'autres délégations ont considéré que le projet de budget était un point de départ pour les discussions et ont souligné qu'il était nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des programmes de l'UE, notamment dans le domaine de la cohésion.

Le Conseil a demandé au Comité des représentants permanents d'examiner ce projet, afin de permettre au Conseil d'arrêter sa position.

Le 15 février 2011, le Conseil a défini ses priorités pour le budget 2012. Pour les dépenses administratives, le Conseil rappelle l'objectif commun visant à accroître **l'efficacité administrative** pour optimiser comme dans les États membres, l'utilisation de ressources limitées compte tenu du processus d'assainissement budgétaire vigoureux qu'ils mènent actuellement. Le Conseil entend continuer à surveiller et à renforcer l'efficacité des institutions de l'UE afin d'accroître l'efficacité administrative, et il souligne l'importance cruciale que revêtent le redéploiement des ressources et la redéfinition des priorités à cet égard.

Il attend de toutes les institutions qu'elles fournissent à l'avance toutes les informations nécessaires afin que puisse être dressé un tableau consolidé clair et complet de toutes les dépenses administratives, y compris celles qui sont financées au titre d'autres rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel. Il appelle à l'exhaustivité et à la comparabilité, dans le temps et entre institutions, des informations présentées.

Le Conseil s'inquiète enfin de l'évolution des crédits relatifs aux pensions et de leurs incidences à venir sur les dépenses administratives.

Le Conseil devrait adopter sa position sur le projet de budget à la fin du mois de juillet et le Parlement la sienne à la fin du mois d'octobre. Si leurs positions divergent, une procédure de conciliation de trois semaines débutera le 1er novembre.